



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BASSEE MONTOIS  
DU MARDI 11 AVRIL 2017**

**L'an deux mille dix-sept, le mardi 11 avril à 18h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.**

**Etaient Présents :**

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Madame TRIVIER Julie, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur DELORME Luc, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur ARLAIS Michel, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Madame CHARLE Anne-Marie, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame VO VAN Danièle, Monsieur FORTIN Dominique, Monsieur POULAIN Michel, Madame BENOIT Florence.

**Suppléant(s) en situation délibérante :**

Monsieur LECAMUS Alain, Madame BOUTE Marie-Thérèse, Monsieur VILLAIN Robert

**Excusés :**

Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur VERBRUGGE Christophe

**Absents :**

Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur FARSSAC Pascal

**Pouvoirs :**

Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge a donné pouvoir à Madame LETERRIER Carine ;

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Monsieur PIONNIER Jean-Jacques.

Nombre de délégués en exercice : 58				
Présents : 50	Votants : 52	Pouvoirs : 2	Absents : 5	Excusés : 3
Date de convocation : 5 avril 2017				

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec, à l'unanimité, la désignation du secrétaire de séance et l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour, relatives à une demande de subvention pour le PLUI et à la mise à disposition de locaux pour les BIT.

**A – PERSONNEL**

**A – 1) Instauration de la prime d'installation :**

Cette prime est allouée au prorata du temps de service effectué pendant une année. En cas de démission avant le terme d'un an, il y a reversement intégral.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'instituer cette prime d'installation pour l'ensemble du personnel communautaire.

**A – 2) Prestations d'avancements du Centre de gestion**

Durant les années précédentes, la Communauté de communes avait souscrit ces prestations auprès du Centre de gestion. Pour 2017, les tarifs restent inchangés. Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de conventionner avec le Centre de gestion pour ces prestations d'avancements de grades et d'échelons.

***B – FINANCES***

**B – 1) Approbation du budget principal 2017**

Sa présentation est assurée par chapitre :

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	8 212 506€	8 212 506€

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	4 576 560€	4 576 560€

Le Conseil communautaire décide, à la majorité, compte tenu de deux voix contre, d'adopter le budget principal 2017.

**B – 2) Approbation du budget annexe 2017 du SPANC**

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	42 812.49€	42 812.49€

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	1 170 312€	1 170 312€

Les dépenses d'investissements restent établies au rythme de 70 réhabilitations par an. Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le budget annexe 2017 du SPANC.

**B – 3) Approbation du budget annexe 2017 de la ZAE**

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	262 395€	262 395€

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	321 750€	321 750€

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget annexe 2017 de la ZAE du parc d'activité de Choyau.

**B – 4) Adoption des taux de contributions directes**

Il est fait état d'une diminution des dotations de l'Etat de 160 000 Euros dans les trois dernières années et donc d'un besoin de recettes supplémentaires de l'ordre de 200 000 Euros.

Le Conseil communautaire décide, à la majorité, compte tenu de six voix contre et trois abstentions, de fixer les taux d'imposition 2017 comme suit :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2017	TAUX 2017
Taxe d'Habitation	26 583 000	3.06 %
Taxe Foncier Bâti	19 874 000	3.28 %
Taxe Foncier non Bâti	1 805 000	6.67 %
Cotisation Foncière des Entreprises	3 508 000	3.79 %

### **B – 5) Ajustement du programme d'action du C3D**

L'échéance de ce contrat départemental de développement durable (C3D) arrivant en juin prochain, il s'agit de préserver au mieux le montant global de subventions. Il indique que les ajustements envisagés consistent en :

- la suppression des travaux de Réhabilitation de l'église de Dontilly (fiche 21); ces travaux seront basculés dans le prochain contrat de ruralité ;
- la suppression de la fiche 25 «Création d'un bâtiment pour le Syndicat d'initiatives » ;
- l'ajout d'une fiche 14 bis (démolition et aménagement des abords Berges de Seine).

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de modifier dans ce sens le programme d'actions du contrat départemental de développement durable.

## **C – ENVIRONNEMENT/SPANC**

### **C – 1) Adoption des taux de TEOM**

Cette adoption vise à engager le lissage conduisant à un taux unique, proche de 18%. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter les taux communaux de T.E.O.M pour l'année 2017, comme indiqué ci-dessous :

Communes	2017	Communes	2017
<b>BABY</b>	19.45	<b>BALLOY</b>	16.24
<b>BAZOUCHES LES BRAY</b>	16.16	<b>BRAY SUR SEINE</b>	15.98
<b>CESSOY EN MONTOIS</b>	15.91	<b>CHALMAISON</b>	20.08
<b>CHATENAY SUR SEINE</b>	18.02	<b>COUTENCON</b>	16.99
<b>DONNEMARIE DONTILLY</b>	17.51	<b>EGLIGNY</b>	17.72
<b>EVERLY</b>	19.24	<b>FONTAINES FOURCHES</b>	20.96
<b>GOUAIX</b>	21.11	<b>GRAVON</b>	13.94
<b>GRISY SUR SEINE</b>	17.99	<b>GURCY LE CHATEL</b>	14.80
<b>HERME</b>	18.98	<b>JAULNES</b>	19.11
<b>JUTIGNY</b>	18.03	<b>LIZINES</b>	18.64
<b>LUISETAINES</b>	20.38	<b>MEIGNEUX</b>	19.62
<b>MONS EN MONTOIS</b>	18.82	<b>MONTIGNY LE GUESDIER</b>	19.93
<b>MONTIGNY LENCOURP</b>	16.76	<b>MOUSSEAUX LES BRAY</b>	17.82
<b>MOUY SUR SEINE</b>	13.94	<b>NOYEN SUR SEINE</b>	16.00
<b>LES ORMES SUR VOULZIE</b>	18.88	<b>PAROY</b>	20.07
<b>PASSY SUR SEINE</b>	17.29	<b>SAINT SAUVEUR LES BRAY</b>	17.48
<b>SAVINS</b>	19.77	<b>SIGY</b>	14.27
<b>SOGNOLLES EN MONTOIS</b>	21.32	<b>THENISY</b>	17.75
<b>LA TOMBE</b>	15.70	<b>VILLENAUXE LA PETITE</b>	18.70
<b>VILLENEUVE LES BORDES</b>	16.14	<b>VILLIERS SUR SEINE</b>	19.18
<b>VILLUIS</b>	18.02	<b>VIMPELLES</b>	18.77

## **D – CULTURE/TOURISME:**

### **D – 1) Convention de transition pour l'Office de tourisme**

Un Office de Tourisme Intercommunautaire vient d'être créé par restructuration des trois Offices de Tourisme préexistants en un seul. La mise en place doit être effective au 1er juillet 2017. Mais ce délai est trop court. Dans un souci de continuité des services, il

est envisagé de mettre en place une convention de transition visant, à préciser les conditions et modalités des missions assurées par les Offices de Tourisme en place. Le Conseil communautaire, à la majorité, compte tenu d'une voix contre et de deux abstentions, décide d'autoriser le Président à signer ladite convention de transition.

**D - 2) mise à disposition de locaux à usage de Bureaux d'Information Touristique (BIT)**

Dans l'urgence, le maintien d'un accueil touristique à Bray-sur-Seine et à Donnemarie-Dontilly passe par la mise à disposition des locaux précédents.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition correspondantes.

**E - URBANISME:**

**E - 1) Reprise de l'élaboration du PLU de Mouy-sur-Seine**

Ce PLU a été arrêté et a bénéficié d'un avis favorable avec réserves. Le document sera notamment rendu compatible avec les orientations souhaitées par la Communauté de communes pour le développement économique et la desserte fluviale du territoire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter d'achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Mouy-sur-Seine.

**E - 2) Sollicitation de l'aide de la Région pour le PLUI**

L'élaboration du PLUI répond aux critères d'éligibilité au dispositif régional d'aide à l'ingénierie. Cette aide pouvant atteindre 75 000 Euros. Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à solliciter l'aide de la Région Île-de-France.

**F - QUESTIONS DIVERSES :**

**F - 1) Accueil d'un nouveau Conseiller**

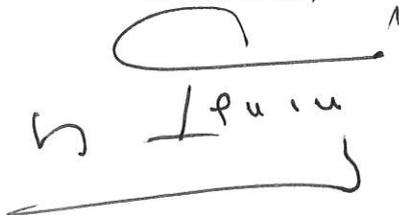
Il est souhaité la bienvenue à Madame Florence BENOIT, nouvellement élue au poste de Maire et de conseiller communautaire pour la Commune de Passy-sur-Seine.

**F - 2) Prochaine séance de Conseil communautaire**

La prochaine séance de Conseil communautaire se tiendra le mardi 2 mai à 17h30, à Vimpelles. Une présentation sera assurée à 18h30 par le syndicat des eaux de l'Aube.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 21h00.

Le Président,

  
H. L...

Le secrétaire